

C'est encore loin le printemps de l'école ?

Rapports Bentolilla, Attali, Pochard, suppression du samedi, service minimum, stage de remise à niveau, plan banlieues...

Les convergences sont évidentes, la politique mise en place depuis 2002 s'affirme et approfondit les régressions.

Aux « méritants » quelques cacahuètes, aux plus fragiles le droit de revenir après la classe et pendant les vacances, aux plus fortunés les boîtes de soutien scolaire privées, aux autres moins d'école ou alors supporter encore l'instit pendant que les autres joueront...

C'est l'option du moins d'école qui est promue, c'est l'école des têtes bien pleines à défaut d'être bien faites, c'est le modèle du répétiteur contre le pédagogue, c'est la « solution » de l'individualisme contre le collectif, les cours du soir contre l'école de la réussite pour tous, l'évaluation des écoles contre les équipes, les heures sup contre l'augmentation des salaires, le CDI contre le statut de la Fonction Publique.

C'est le pari de l'éducabilité de tous qui est abandonné, ringardisé. Le plan banlieue n' a rien à voir avec la lutte contre l'échec scolaire ou même contre la dégradation des conditions de vie. La preuve ? Un seul chiffre comme réponse à tous les problèmes : 4000 policiers supplémentaires. Toute la politique scolaire gouvernementale a la même visée, ne pas parler de la réalité de l'école puisqu'elle se résout à moins d'école pour tous, mais externaliser l'échec.

A nous, qui sommes dans l'école, de donner à voir sa réalité : nos élèves en ont un urgent besoin.

Carte Scolaire

Déportés après les municipales, les travaux de carte scolaire devraient se tenir les :

- 19 mars pour le groupe de travail
- 21 mars pour le CTPD

Toutes modifications intervenues depuis les prévisions de l'automne doivent nous être communiquées afin que nous puissions défendre votre école.

Aucune création de poste alors que les prévisions de l'IA tablent sur plus de 200 élèves supplémentaires, la bagarre risque d'être rude.

Dans le cadre du concours de la pire provocation, Darcos instaure une session de rattrapage.

Darcos vient d'envoyer un courrier aux recteurs pour ses stages de remise à niveau :

- 15h à raison de 3h/jour sur une des semaines des vacances de printemps, la première de juillet, la dernière d'août,
- groupe de 6 enfants maximum,
- choisis par l'enseignant de CM,
- évaluation avant, en classe,
- évaluation en fin de stage,
- 10% des élèves de CM / par dépt,
- maîtres volontaires,....

Sûr que cette mesure peut trouver des candidats, puisque le problème du pouvoir d'achat est crucial pour bon nombre de collègues... Darcos lance sa ligne : l'appât est plus que tentant. Il finance **991 440 h.** supplémentaires, défiscalisées (en 3 sessions).

Bigre. Sachant qu'une année de cours c'est (*encore*) 936 heures. 991 440 / 936 = 1059,23...

Oui, vous avez bien lu : dans le cadre d'un budget de misère, Darcos prévoit de financer **l'équivalent horaire de 1059,23 postes d'enseignants des écoles** pendant les vacances !

Il ne lui manque plus qu'à trouver les 66 096 volontaires (si chacun ne fait qu'une session, 22 032 pour les trois). Sachant que nous sommes 321 339 enseignants des écoles, cela donne entre 20,6 % et 6,85 % des collègues concernés par cette fausse « augmentation du pouvoir d'achat ».

Ce qui donne un taux horaire de 21,16 € pour un instit, 23,79 € pour un PE et 26,16 € pour un PE Hors Classe.

Cela nous fait donc une dépense totale comprise entre 20 978 870,40 € et 25 936 070,40 €.

Plus de 21 millions d'euros... les caisses sont vides pour répondre à nos légitimes revendications, elles regorgent quand il s'agit de faire passer de fausses bonnes idées !

Darcos confirme son choix : pour lui, apprendre c'est accumuler des connaissances, enseigner c'est remplir les têtes.

On ne résorbera pas ainsi l'échec scolaire.

Signez, faites signer l'Appel Laïque

<http://www.appel-laïque.org/>

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.

La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Parmi les signataires : FERC CGT - FSU - SGEN-CFDT - SNPDEN-UNSA - UNEF - UNL - UNSEN-CGT - SNUEP-FSU - SNUPDEN-FSU - SUP Recherche-UNSA - SE-UNSA - SNPI-FSU - SNEP-FSU - SNES-FSU - SNESUP-FSU - SNAC-FSU - SNICS-FSU - UNSA - SNUIPP-FSU - UNSA-Education Libre Pensée - Comité Laïcité République - CEMEA - CNAL - CRAP-FCPE - Fédération des Délégués Départementaux de l'Education nationale - Francas - Ligue de l'enseignement - Ligue des Droits de l'Homme - OCCE - PRISME - REGARDS de FEMMES - Solidarité Laïque - SOS Sexisme - UNADFI - Union des Familles Laïques - UFAL, ...

Remplacements :

Ayez le réflexe « **Clic Remplacement** » sur le site du SNUipp12.

S'il est évident qu'on se préoccupe d'abord d'organiser l'accueil, il est vital de faire apparaître les besoins et donc ne pas oublier de nous signaler toute absence non remplacée. Là aussi, au lieu de prévoir des stages pendant les vacances Darcos devraient donner les moyens pour éradiquer ces lancinants problèmes de remplacements que nos élèves et nous-mêmes subissons chaque année.

La FCPE prend position

« La FCPE exige le maintien des 936 heures pour tous avec des rythmes respectueux des enfants et un soutien scolaire adapté aux difficultés des enfants. **Ce dont les enfants ont besoin, ce n'est pas de moins d'Ecole mais de mieux d'Ecole !** ».

Par ailleurs, la FCPE s'inquiète de l'avenir des RASED.

Le « ministre est intervenu à la télévision pour annoncer que des stages de rattrapage seront mis en place pendant les vacances scolaires - et ce, dès les vacances de printemps 2008. (...) **Pourquoi toujours chercher hors de l'Ecole ce que l'Ecole devrait faire ?** (...) La FCPE rappelle au passage que les vacances scolaires permettent aux enfants de se reposer : faut-il priver de repos ceux qui peinent à l'Ecole ? ».

Bulletin d'adhésion

Le SNUipp recommande aux personnels de ne pas établir de listes de grévistes.

Nous l'avons écrit à l'IA le 31 janvier 2008, voici le texte de ce courrier :

« Suite à la dernière journée nationale d'action et de grève dans la Fonction Publique, qui a été suivie dans les écoles aveyronnaises à 59,78% selon vos services, vous avez adressé aux directrices et directeurs un tableau d'émargement dans lequel chaque enseignant doit déclarer sur l'honneur avoir ou non assuré son service le 24 janvier 2008.

Lors de la rencontre du 17 janvier entre les organisations syndicales et vous-même, le SNUipp vous avait dit son opposition à tout encadrement du droit de grève. Nous avons particulièrement souligné notre inquiétude devant les instructions du Ministère qui vous demande de prévoir et de communiquer aux collectivités locales l'état de suivi de la grève, école par école, classe par classe.

Le SNUipp a rappelé les instructions que nous donnons aux enseignants : aucune communication, a fortiori nominative et écrite, ne doit être faite avant, pendant et après la grève, concernant les grévistes en direction de l'administration ou d'autres services de l'Etat. Nous avons le 17 janvier rappelé pourquoi les organisations syndicales recommandent cette attitude : avant la seconde guerre mondiale, les instituteurs se déclaraient grévistes par écrit, ces listes établies en temps de paix ont été par la suite utilisées par l'Etat Français du Maréchal Pétain comme par l'occupant.

Jusqu'à présent, chacun recevait un courrier, la consigne syndicale était de n'y répondre que si on ne s'était pas associé au mouvement de grève. Votre tableau d'émargement, dont nous savons qu'il existait déjà dans d'autres départements avant la mise en place de ce très regrettable service d'accueil de substitution, outre son caractère collectif, démontre s'il en était besoin que des informations nominatives sur les grévistes pourront être rassemblées.

Le SNUipp12 recommandera donc aux enseignants grévistes de ne pas s'inscrire et de ne pas émarger votre tableau.

Le SNUipp12 tient à renouveler ici son refus de voir encadrer le droit de grève. Ce service de substitution, ces pressions pour rassembler des informations sur le mouvement et ses acteurs sont inadmissibles car dangereuses pour la démocratie. Comme nous vous l'avons dit le 17 janvier, **le recours à la grève dans l'Education Nationale ne s'est jamais imposé que pour le bien de l'école, des élèves et de ses personnels.** L'Etat a donc tous les moyens de répondre aux légitimes revendications des personnels. »

4 février 2008
Congrès de
Versailles

Révision de la Constitution pour permettre l'adoption du
Traité Européen
« modifié »

*Le peuple
n'ayant pas
voté comme
ils le vou-
laient, ils ont
dissous le
peuple.*

SOMMAIRE

p.1 Éditorial

p.2 Stages de remise à niveau - Appel Laïque

p.3 Droit de grève

p.4 25, 26 et 27ème h. - Débats autour d'une signature.

Comité de rédaction:
Le Conseil Syndical du SNUipp12

Bulletin du Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC •
SNUipp-FSU12, 1 rue de la Montagne, 12300
Decazeville Tel : 05.65.43.40.11 Fax : 05.65.43.49.29 •
Directeur de la publication : J.-L. Tornero • Rédacteur en
chef : J.-L. Tornero • Imprimé par nos soins • CPPAP :
0210 S07183 • ISSN 1165 - 3116 • Trimestriel. Prix du
numéro 0,50 €. Abonnement 3 €.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du
SNUipp12. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez y avoir
accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous
adressant au SNUipp-FSU 12.

Nouvelle organisation de la semaine scolaire : l'avis du SNUipp12

Le Conseil Syndical du SNUipp/FSU12 réuni le mardi 12 février 2008 a examiné le relevé de conclusions. Nous avons noté qu'il institue **moins d'école pour tous**, que le **risque de stigmatisation** des élèves en difficulté n'est pas écarté. La prise en charge de la difficulté ne peut se faire en dehors de l'horaire scolaire et surtout de manière frontale entre l'élève et l'enseignant qui se voient toute la journée. Concernant les horaires, nous avons constaté l'incohérence suivante : ce qui était hier interdit (journée de plus de 6h), est désormais la règle pour les enfants en difficulté (« *Tu n'as rien fait, tu viendras après la classe !* »).

Concernant les personnels, il n'y aura **pas d'allègement de la charge de travail**. Cette nouvelle organisation entraînera un nouvel alourdissement des tâches de la direction dont l'examen est reportée à plus tard, sans garantie de prise en compte. Alors que la formation continue est partout sinistrée, les heures obtenues sont autant d'économies pour l'administration et une piètre avancée pour le personnel. Les **inquiétudes sur les RASED** ne sont pas levées puisque le traitement de la difficulté est déplacé hors temps scolaire, que chaque école aura son rythme propre. En conséquence, les **équipes d'écoles** seront **seules responsables de l'échec scolaire** (pas le budget, etc.). Ce relevé de conclusions n'a rien à voir avec le **24+3** que nous revendiquons (**24 h. d'enseignement, sans diminution de l'horaire des élèves, plus 3 h. de concertation**).

Considérant par ailleurs que l'organisation proposée générera de **nouvelles inégalités** entre élèves et entre écoles, qu'elle ne peut constituer une réponse satisfaisante à l'échec scolaire, qu'elle promeut un modèle de pédagogie inefficace (le répétiteur) qui de fait valide le recours aux officines de soutien privées, **le Conseil Syndical du SNUipp12 se prononce à l'unanimité contre la signature du relevé de conclusions.**

Il appelle tous les collègues à participer massivement à la consultation* : la méthode, les moyens et les fins sont inacceptables pour nos élèves, pour l'école et ses personnels, faisons le savoir !

* enveloppe T ou sur le site <http://www.snuipp.fr/>

HUMEUR

En ces temps difficiles pour notre profession, de dégradation des conditions d'apprentissage et de travail, notre action syndicale n'est pas dirigée contre un autre syndicat, mais contre ce gouvernement autoritaire et vindicatif. Se tromper ainsi de cible, c'est faire preuve de sa vue basse, de son front court et de son oreille faible. Si on ajoute à cela, une mémoire déformante ou défaillante... On ne peut que porter un regard indulgent sur les propos incohérents de certains.

Qu'on invitera, d'ailleurs, à ne pas confondre ligne de conduite, ligne politique ou fil conducteur avec pêche à la ligne électorale.*

Noëlle Villeneuve

* les élections professionnelles sont prévues pour l'automne 2008

Signer ou ne pas signer ?

Pour le SNUipp12, les deux choix ont une égale dignité.

D'autres organisations ont fait le choix de signer rapidement selon des modalités qui leur appartiennent, cela n'implique pas que le SNUipp ait à abandonner ses modalités de décision propres.

Comme nous l'avons toujours fait et comme nous l'avons annoncé cette fois encore, le SNUipp consulte la profession sur le relevé de conclusion. Or il semble que cela irrite profondément l'un des deux signataires, quand l'autre reste plus utilement sur le terrain politique.

A tel point que l'organisation fâchée a signé un mèl dans lequel le SNUipp est sept fois cité. Nous n'entrerons pas dans le détail des propos. Ils sont plus que polémiques, fortement entachés de procès d'intention, on y trouve même une piètre tentative de réécriture de l'Histoire du syndicalisme enseignant. Pour le SNUipp12, rien de ce qui est avancé ne participe au débat.

Signer ou ne pas signer, donc.

Qu'un ministre jette en pâture aux médias une mesure qui n'a pas grand-chose de progressiste sans en avoir parlé aux principaux intéressés et à leurs organisations jette un trouble certain. La méthode est irrémédiablement invalidée. Néanmoins, pour le SNUipp, il était hors de question de laisser le champ libre à l'administration. Nous avons obtenu que des rencontres soient organisées ; le SNUipp a refusé tout protocole, calendrier, cadre de discussion qui nous auraient par avance liés les mains. Ces rencontres ont permis que des précisions utiles et des avancées au moins relatives soient associées à la mesure de départ, et ce grâce au travail de toutes les organisations renforcé par le poids de la consultation du SNUipp (plus de 20 000 réponses).

Reste à apprécier : à partir d'une mesure nettement régressive, en regard de mandats revendicatifs d'une toute autre portée, doit-on considérer :

- que nous avons écarté les conséquences néfastes de l'annonce de Darcos et des futures circulaires ?
- que la discussion a permis de suffisantes améliorations ?

Qu'il y ait matière à débat ici, c'est une évidence et il est toujours resté vif au sein du SNUipp. Car enfin, **comment admettre qu'on puisse faire mieux avec moins d'école ?**

C'est la question. Et **c'est cette question qui nous oppose indéfectiblement au gouvernement.**

Face aux mesures régressives subies et annoncées, le SNUipp refusera de céder à la polémique et continuera de militer pour l'unité, pour l'école et ses personnels.